

Le pire quinquennat que les personnes dites handicapées aient connu !

Le bilan de la politique de Nicolas Sarkozy en vue de réduire, a fortiori de supprimer, les situations de handicap est proprement catastrophique ! Plus encore que celle de son prédécesseur. Au point que le Mouvement associatif parle « d'années noires » pour qualifier le quinquennat en cours !

En effet, même si la loi du 11 février 2005 a constitué un progrès en termes de réponse pour les personnes dites handicapées psychiques, en termes de compensation pour aider les personnes dites les plus lourdement handicapées, et en termes de scolarité via l'obligation d'inscrire l'enfant dit handicapé à l'école de son quartier, sans pour autant être suffisante sur ces trois aspects, elle ne permet pas en tout état de cause, de supprimer ou de réduire convenablement les situations de handicap, dans la mesure où elle procède d'une vision rétrograde de la personne dite handicapée.

Par ailleurs les différents plans prévus dans la plupart des domaines de la vie sociale, l'assujettissement à différents lobbys pour qui l'insertion sociale des personnes dites handicapées constitue ou non un surcoût financier, et de manière générale l'insuffisance des financements engagés, ne pouvaient pour l'essentiel qu'entraîner une stagnation de la situation.

Le Comité Interministériel du Handicap mis en place par Nicolas Sarkozy, en remplacement de la Délégation interministérielle aux personnes handicapées créée par son prédécesseur, et dont la mission consistait, paraît-il, à « garantir la mise en oeuvre du pacte national pour l'emploi des personnes handicapées ,préparer le rendez-vous « 2015 » de l'accessibilité, poursuivre l'accès à la scolarisation ainsi qu'aux cycles de l'enseignement supérieur des enfants et jeunes handicapés, améliorer le pilotage territorial des politiques en direction des personnes handicapées, assurer le suivi opérationnel des plans particuliers », n'a jamais été réuni à ce jour !



Nicolas Sarkozy

Président de la République

En revanche, de nombreuses mesures consistant à remettre en cause les droits des personnes dites handicapées ont été prises sans barguigner ! Citons par exemple :

- l'introduction - par décret d'abord mais cassé par le Conseil d'État à la suite du recours associatif, puis par le biais d'un article dans la loi de finances 2011 ensuite mais censuré cette fois par le Conseil Constitutionnel - de dérogations aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments neufs, et récemment via une proposition de loi sénatoriale votée par la majorité,
- la fiscalisation en 2010 des indemnités journalières versées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles,
- l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi tendant à rendre optionnel l'élaboration du projet personnalisé de compensation pour les personnes dites très lourdement handicapées,
- le reniement de sa promesse de créer un « Cinquième risque » englobant personnes dites handicapées et personnes âgées,
- les modifications, d'abord des modalités de calcul de l'allocation aux adultes handicapés qui ont un revenu d'activité professionnelle pouvant conduire à la suspension de son versement, ensuite des périodes antérieures prises en compte, et enfin de la composition des Commissions d'évaluation de l'aptitude des personnes handicapées au profit des représentants de l'État, tout a été fait pour réduire le budget correspondant à l'augmentation de 25 % de cette allocation, promesse faite par Nicolas Sarkozy au cours de la campagne présidentielle, promesse qui nécessita pour qu'elle se réalise la mobilisation de plus de 35 000 personnes dites handicapées dans les rues de Paris en 2008 ! Mais, allocation attribuée à près d'un million de nos concitoyens et dont le montant est toujours inférieur au seuil de pauvreté !

En ce qui concerne la scolarisation des enfants dits handicapés, le gouvernement de Nicolas Sarkozy n'a eu de cesse, dès sa prise de fonction, de supprimer les emplois d'Auxiliaires de vie scolaire -- emplois dont le caractère de précarité volontairement entretenu constitue une atteinte à la dignité de ces salariés -- compromettant gravement plusieurs rentrées scolaires d'enfants, puis d'en

confier la gestion au Mouvement associatif sans lui en accorder les moyens financiers, pour, devant la mobilisation de celui-ci, finalement devoir s'engager à recréer de nouveaux postes pour la rentrée scolaire 2012 ! De même, à défaut de créations de postes d'enseignants, la scolarisation dans des établissements adaptés n'est toujours pas assurée.



Manifestation de masse de 2008

En ce qui concerne les travailleurs dits handicapés, dont le taux de chômage, rappelons-le, est supérieur à 19 %, la politique gouvernementale a consisté à transférer, sur les Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, la charge financière de gestion d'un certain nombre de dispositifs qui relevaient autrefois de l'État à hauteur de plusieurs millions d'euros, voire même en matière de formation professionnelle pour plus de 80 millions d'euros !

Sans oublier le cadeau fait en 2010 aux entreprises via le report de la majoration de la contribution à l'Agefiph pour celles qui n'ont eu aucune action pour l'emploi des personnes handicapées !

Sans oublier non plus le fait que le gouvernement a exonéré le Ministère de l'Education Nationale, dont le taux d'emploi de travailleurs dits handicapés est très largement en dessous du seuil exigé, de verser en grande partie sa contribution au Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes dites handicapées, l'amenant à consacrer ce montant pour financer la scolarisation des enfants dits handicapés !

En ce qui concerne le financement des entreprises dites adaptées qui doivent accueillir 80 % de travailleurs dits handicapés, et alors que leur financement n'avait pas augmenté depuis 10 ans, le gouvernement, dans la loi de finances 2011, a diminué de plus de 10 % le budget global précédent en termes de subventions spécifiques, et a même réduit de 500 postes le nombre d'emplois déjà peu élevé offerts aux travailleurs dits handicapés ! Pour promettre la création de 1500 nouveaux postes en 2012-2014.

En ce qui concerne le financement des Établissements et services médico-sociaux, le Gouvernement n'a eu de cesse, pour grappiller quelques millions d'euros, de multiplier les « tarifs plafonds » et les « base zéro », au détriment du service à rendre aux personnes dites lourdement handicapées et des conditions de travail des personnels ! Et seules, pour l'instant, quelques 3400 places sur les 6000 prévues en 2011 ont été créées !

Tandis que dans le même temps le gouvernement n'a pas hésité à prélever sur les fonds de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie -- financée par le fameux lundi de Pentecôte travaillé mais non payé -- deux années de suite près de 200 millions d'euros.

Pire encore ! Puisque sous couvert de « réforme » du logement, le Gouvernement a ponctionné depuis 2009, 850 millions d'euros par an sur les Collecteurs du 1 % logement pour financer en lieu et place de l'État, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, asséchant par la même les crédits autrefois accordés par les Collecteurs, sans que la loi ne les y oblige, aux personnes dites handicapées pour financer l'adaptation de leur logement ! Sans, bien entendu, que le Gouvernement se substitue à présent aux Collecteurs !

Oui, vraiment, le pire quinquennat que les personnes dites handicapées aient connu !



Vincent ASSANTE.
Président de l'ANPIHM